



## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.10.2015

Révision: 16.10.2015

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 **Identificateur de produit**
- **Nom du produit POLE POSITION**
- 1.2 **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Pâte détergente pour mains
- 1.3 **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**  
MA-FRA S.p.A.  
Via Aquileia, 44/46  
20021 Baranzate (MI) ITALIA  
Tel.+39 023569981  
www.mafra.com  
mafra@mafra.it
- **Service chargé des renseignements :** E-mail: lab@mafra.it
- 1.4 **Numéro d'appel d'urgence:**  
FRANCE :  
numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59  
Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.  
In case of accident call the emergency number 112

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**  
  
GHS05 corrosion  
  
Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- 2.2 **Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**

GHS05

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**  
Betaine alkyl amido propil dimetil
- **Mentions de danger**  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- **Conseils de prudence**  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.  
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.  
Continuer à rincer.

(suite page 2)

FR

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.10.2015

Révision: 16.10.2015

Nom du produit **POLE POSITION**

(suite de la page 1)

- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- 2.3 Autres dangers
  - Résultats des évaluations PBT et vPvB
  - PBT: Non applicable.
  - vPvB: Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- Description : Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

#### - Composants contribuant aux dangers:

CAS: 471-34-1 EINECS: 207-439-9	carbonate de calcium substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	10-20%
CAS: 56-81-5 EINECS: 200-289-5	glycerol substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	5-15%
CAS: 151-21-3 EINECS: 205-788-1	sulfate de sodium et de dodécyle Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	<10%
CAS: 497-19-8 EINECS: 207-838-8 Reg.nr.: 01-2119485498-19	carbonate de sodium Eye Irrit. 2, H319	<5%
CAS: 61789-40-0 EINECS: 263-058-8 Reg.nr.: 01-2119488533-30	Betaine alkyl amido propil dimetil Eye Dam. 1, H318; Aquatic Chronic 3, H412	<5%
CAS: 13463-67-7 EINECS: 236-675-5	dioxyde de titane substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	<5%

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours
- Indications générales : Aucune mesure particulière n'est requise.
- après inhalation : Veiller à l'apport d'air frais
- après contact avec la peau : En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.
- après ingestion : Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction: Eau
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Non nécessaire.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 3)

FR

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.10.2015

Révision: 16.10.2015

Nom du produit **POLE POSITION**

(suite de la page 2)

- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Recueillir par moyen mécanique.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Aucune mesure particulière n'est requise.
- Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- Stockage :
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Aucune exigence particulière.
- Indications concernant le stockage commun : non nécessaire
- Autres indications sur les conditions de stockage : néant
- Classe de stockage :
- Classe VbF : néant
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.

#### - 8.1 Paramètres de contrôle

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

471-34-1 carbonate de calcium	
VME	Valeur à long terme: 10 mg/m <sup>3</sup>
56-81-5 glycerol	
VME	Valeur à long terme: 10 mg/m <sup>3</sup>
13463-67-7 dioxyde de titane	
VME	Valeur à long terme: 10 mg/m <sup>3</sup>

- Indications complémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

#### - 8.2 Contrôles de l'exposition

- Equipement de protection individuel :
- Mesures générales de protection et d'hygiène :  
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
- Protection respiratoire : non nécessaire.
- Protection des mains :

Non nécessaire.

- Matériau des gants non applicable
- Temps de pénétration du matériau des gants non applicable
- Protection des yeux : non nécessaire.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### - Indications générales.

##### - Aspect:

Forme : substance solide

Couleur : blanc

- Odeur : douce

(suite page 4)

FR

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.10.2015

Révision: 16.10.2015

Nom du produit **POLE POSITION**

(suite de la page 3)

- valeur du pH à 20 °C:	9,5
- <b>Modification d'état</b>	
Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	100 °C
- Point d'éclair :	non applicable
- Température d'inflammation :	360 °C
- Auto-inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
- <b>Limites d'explosion :</b>	
inférieure :	0,9 Vol %
supérieure :	0,0 Vol %
- Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa
- Densité à 20 °C:	0,975 g/cm <sup>3</sup>
- <b>Solubilité dans/miscibilité avec</b>	
l'eau :	soluble
- <b>Viscosité :</b>	
dynamique :	Non applicable.
cinématique :	Non applicable.
- <b>Teneur en solvants :</b>	
solvants organiques	0,0 %
eau :	< 70 %
Teneur en substances solides :	> 30 %
- 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë :
- Effet primaire d'irritation :
- de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- des yeux :  
Provoque des lésions oculaires graves.
- Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- Mutagénicité sur les cellules germinales  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 5)

FR

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.10.2015

Révision: 16.10.2015

Nom du produit **POLE POSITION**

- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. (suite de la page 4)

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications** : Le produit est aisément biodégradable.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques** :
- **Indications générales** : Le produit contient des substances dangereuses pour l'environnement.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT**: Non applicable.
- **vPvB**: Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation** : De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.
- **Emballages non nettoyés** :
- **Recommandation** : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- |  |   |
|--|---|
| - <b>Numéro ONU</b>  |   |
| - <b>ADR, ADN, IMDG, IATA</b>  | néant   |
| - <b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>   |   |
| - <b>ADR, ADN, IMDG, IATA</b>  | néant   |
| - <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>  |   |
| - <b>ADR, ADN, IMDG, IATA</b>  |   |
| - <b>Classe</b>  | néant   |
| - <b>Groupe d'emballage</b>  |   |
| - <b>ADR, IMDG, IATA</b>   | néant   |
| - <b>14.5 Dangers pour l'environnement:</b>  |   |
| - <b>Polluant marin</b> :  | Non   |
| - <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>                                  | Non applicable.   |
| - <b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</b> | Non applicable.   |
| - <b>Indications complémentaires de transport</b> :  | Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus |

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

(suite page 6)

FR

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.10.2015

Révision: 16.10.2015

Nom du produit **POLE POSITION**

(suite de la page 5)

- **Prescriptions nationales :**
- **Classification VbF (ordonnance sur les liquides inflammables) :** néant
- **Directives techniques air :**

Classe	Part en %
Wasser	50,9
NK	10,0

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

- **Phrases importantes**
  - H302 Nocif en cas d'ingestion.
  - H312 Nocif par contact cutané.
  - H315 Provoque une irritation cutanée.
  - H318 Provoque des lésions oculaires graves.
  - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
  - H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Service établissant la fiche technique :** Ma-Fra Laboratories
- **Contact :** lab@mafra.it
- **Acronymes et abréviations:**
  - RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
  - ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
  - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
  - DOT: US Department of Transportation
  - IATA: International Air Transport Association
  - GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
  - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
  - ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
  - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
  - VbF: Verordnung über brennbare Flüssigkeiten, Österreich (Ordinance on the storage of combustible liquids, Austria)
  - LC50: Lethal concentration, 50 percent
  - LD50: Lethal dose, 50 percent
  - PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
  - vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
  - Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4
  - Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2
  - Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1
  - Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2
  - Aquatic Chronic 3: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 3
- **\* Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR